

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Calvados



COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU



Procès verbal de la séance de Conseil Communautaire du Jeudi 11 Mai 2023 à 20h30

L'an 2023, le 11 mai à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni, à titre exceptionnel, à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 5 mai 2023.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 5 mai 2023.

La séance est ouverte à 20h40 par M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Mme Coraline BRISON-VALOGNES se désigne pour remplir cette fonction.

Monsieur le Président indique :

- Les membres ayant donné pouvoir,
- Les membres étant représentés par leur conseiller suppléant,
- Les membres s'étant excusés,

Cf. état des présences des conseillers communautaires établi ci-après.

Le quorum est ainsi atteint à l'ouverture de séance et a été vérifié pour chacune des délibérations examinées au cours de la séance.

Etat de présence des conseillers communautaires

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD			M. Jean ELISABETH		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE			M. Manuel MACHADO		
Mme Valérie DESQUESNE			M. Pascal DALIGAULT		
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE				X	
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			M. Régis DELIQUAIRE		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON					X
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN			M. Alain DECLOMESNIL		
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON	X				
Mme Cyndi THOMAS				X	

VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER	X				
Mme Sabrina SCOLA					X

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN*	X				
Mme Marie-Ange CORDIER					X
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ				X	
M. Corentin GOETHALS					X
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN			M. Serge COUASNON		
M. Gérard MARY				X	
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER				X	
M. Régis PICOT				X	
Mme Jane PIGAULT				X	
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	39	0	7	9	6
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			39		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			46		

*M. Lucien BAZIN (commune de Vire Normandie) est arrivé après l'examen de la délibération n°5.

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023

Communication des décisions prises par Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, et en vertu de la délégation du Conseil Communautaire prise par délibération n°D2020-7-2-3 du 16 juillet 2020 :

- n°DP-2023-4 du 30 mars 2023
- n°DP-2023-7 du 11 avril 2023
- n°DP-2023-5 du 11 avril 2023
- n°DP-2023-8 du 28 avril 2023
- n°DP-2023-6 du 11 avril 2023

Elus référents

A. Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

D2023-5-3-1	Représentation de l'Intercom de la Vire au Noireau au Comité Syndical du SIRTOM Flers-Condé – Désignation d'un représentant du pôle de proximité de Condé	M. Marc ANDREU SABATER
D2023-5-3-2	Commune de Vire Normandie – Parc d'Activités le Maupas : acquisition de la parcelle AW n° 17 en vue de l'implantation du siège social de l'Intercom de la Vire au Noireau	

B. Finances, Moyens Généraux et Ressources Humaines

➤ Finances

D2023-5-3-3	Demandes de subvention au titre du Fonds Vert pour les dossiers communautaires : Siège de l'Intercom de la Vire au Noireau et sédentarisation des gens du voyage	Mme Annie ROSSI
D2023-5-3-4	Mobilité – Transport scolaire (Vire Normandie) : Tarifs 2023/2024	

➤ Moyens Généraux

D2023-5-3-5	Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) et de la charte d'utilisation de l'informatique	Mme Annie ROSSI
--------------------	---	------------------------

➤ Ressources Humaines

D2023-5-3-6	Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Retrait de la délibération n°D2023-1-1-6 du 9 février 2023	M. Gilles FAUCON
D2023-5-3-7	Plan d'action égalité homme-femme de l'Intercom de la Vire au Noireau	
D2023-5-3-8	Création des emplois saisonniers du service déchets/déchèteries	

C. Environnement

➤ Déchets/Déchèteries

D2023-5-3-9	Report de la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi) au 1 ^{er} janvier 2025	M. Alain DECLOMESNIL
D2023-5-3-10	Marché CDC21007 – Fourniture de sacs à déchets : signature de deux protocoles indemnitaires avec la société PTL	
D2023-5-3-11	Location longue durée de deux camions grue	
D2023-5-3-12	Fourniture de colonnes d'apport volontaires avec contrôle d'accès	

➤ Petit et Grand Cycles de l'Eau

D2023-5-3-13	Convention 2023-2025 avec la FREDON Normandie – Lutte collective contre les rongeurs aquatiques	Mme Valérie DESQUESNE
---------------------	---	------------------------------

D. Urbanisme/Habitat

➤ Urbanisme

D2023-5-3-14	Instauration du Droit de Prémption Urbain (DPU) sur les communes du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du pôle de proximité de Saint-Sever	M. Marc GUILLAUMIN
D2023-5-3-15	Approbation de la Trame verte et Bleu (TVB) (Diagnostic, programme d'action et exposition itinérante)	

➤ Habitat

D2023-5-3-16	Protocole « Habiter Mieux » (pôle de proximité de Saint-Sever) – Versement de subventions	Mme Nicole DESMOTTES
D2023-5-3-17	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du pôle de proximité de Condé – Versement de subventions	

D2023-5-3-18	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et renouvellement urbain 2020-2025 (Commune de Vire Normandie) – Versement de subventions	
E. Attractivité du Territoire		
➤ Développement Economique		
D2023-5-3-19	Commune de Vire Normandie – Espace commercial de l'avenue de Bischwiller : Projet de cession d'un ensemble foncier en vue de la réalisation d'un ensemble de cellules commerciales	M. Lucien BAZIN
D2023-5-3-20	Commune de Vire Normandie – Parc d'activités économiques Le Maupas : cession de la parcelle AW n° 66 au profit de la société Les Jeunes Pousses	
D2023-5-3-21	Mobi Pro : Adoption de la convention de prêt à titre gratuit de Vélos à Assistance Electrique (VAE) aux entreprises	
D2023-5-3-22	Commune de Vire Normandie – Requalification du parc d'activités économiques Le Gast : expérimentation d'un nouveau sens de circulation intégrant une voie verte, demande de subvention auprès du Département du Calvados	
D2023-5-3-23	Pôle rural de Noues-de-Sienne – commune de Landelles-et-Coupigny – Parc d'activités économiques du Domaine : retrait de la délibération du 23 juin 2022	M. Frédéric BROGNIART
Questions diverses		

M. le Président soumet à l'assemblée délibérante la validation de la rédaction du procès-verbal de la séance de Conseil Communautaire du 30 mars 2023 qui a été adressé aux conseillers communautaires avec la convocation de cette présente séance. Les conseillers communautaires n'émettent aucune observation ni remarque concernant la rédaction de ce procès-verbal et approuvent ainsi, à l'unanimité, sa rédaction.

En application des dispositions de l'article L-5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales
M. Le Président rend compte des décisions suivantes :

Numéro des décisions	Objet
n°DP-2023-4 du 30 mars 2023	Commune de Vire Normandie – Parc d'Activités Economiques Les Neuvillières – Location au bénéfice de la SARL FIM – Avenant n°1
n°DP-2023-5 du 11 avril 2023	Condé-en-Normandie – Parc d'Activités Economiques (PAE) Charles Tellier – Pôle tertiaire : Contrat à usage de prêt au bénéfice de l'EPN.ITM – Prolongation de 3 mois
n°DP-2023-6 du 11 avril 2023	Marché CDC 23003 – Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement des ateliers de la graniterie
n°DP-2023-7 du 11 avril 2023	Marché CDC 23012 – Exploitation d'un service de transport public de voyageurs à la demande « TADAMI » sur le territoire de la commune de Vire Normandie, membre de l'Intercom de la Vire au Noireau
n°DP-2023-8 du 28 avril 2023	Marché CDC 23008 – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle sur la définition d'une stratégie et de plan d'actions en matière de transports et de déplacement

Les conseillers communautaires ont été destinataires d'une copie de chacune de ces décisions qui leur ont été transmises avec la convocation de la présente séance.

M. Serge COUASNON : « J'ai une question au sujet de la décision du Président n°DP-2023-4. Elle concerne l'établissement d'un bail précaire destiné à substituer au preneur actuel, la SARL FIM, un nouveau preneur la SARL Confection de Vire. Pouvez-vous nous informer sur ce changement de gérance ? »

M. Georges RAVENEL : « Ce n'est pas un changement de gérance mais seulement de dénomination de la société. »

La séance se poursuit par l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

Relevé des décisions prises et transcription des débats

A. Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

(Rapporteur : M. Marc ANDREU SABATER)

D2023-5-3-1 : Représentation de l'Intercom de la Vire au Noireau au Comité Syndical du SIRTOM Flers-Condé – Désignation d'un représentant du pôle de proximité de Condé

Les services de la commune de Condé-en-Normandie ont informé l'Intercom de la Vire au Noireau du fait que Mme Angélique MOUROCQ ne souhaitait plus représenter l'Intercom de la Vire au Noireau au Comité Syndical du SIRTOM Flers-Condé.

Suivant l'avis du Bureau communautaire réuni le 17 avril 2023, il convient de procéder au remplacement de Mme Angélique MOUROCQ au sein du comité syndical du SIRTOM Flers-Condé.

Conformément à la consultation du pôle proximité de Condé, il est soumis au Conseil communautaire la proposition de candidature de Mme Valérie DESQUESNE (élue de la commune de Condé-en-Normandie).

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations :

- **M. le Président rappelle que cette désignation est soumise aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L5211-1.**

Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

- **M. le Président demande s'il y a d'autres candidats : Aucun conseiller ne fait acte de candidature**

Une seule candidature ayant été déposée pour le poste à pourvoir au sein du comité syndical du SIRTOM Flers-Condé, Mme Valérie DESQUESNE est donc désignée pour représenter l'Intercom de la Vire au Noireau au sein de cette instance.

D2023-5-3-2 : Commune de Vire Normandie – Parc d'Activités le Maupas : acquisition de la parcelle AW n° 17 en vue de l'implantation du siège social de l'Intercom de la Vire au Noireau

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 17 avril 2023, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- décider l'acquisition de la parcelle AW n° 17 – commune de Vire Normandie, en vue de l'implantation du futur siège social de l'Intercom de la Vire au Noireau aux conditions mentionnées.
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition auprès de Maître FORTIN, notaire à Dives sur Mer, avec la participation, pour l'Intercom de la Vire au Noireau, de Maître Johann NOEL, notaire à Vire Normandie, ainsi que tout document relatif à cette mutation,
- habiliter Monsieur le Président, ou son représentant, à faire toute diligence pour solliciter l'obtention de toutes subventions notamment auprès de l'Etat, du Département du Calvados et de la Région Normandie, permettant de réduire les charges financières de ce portage immobilier, le cas échéant, à signer les conventions ou tout document s'y rapportant.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	42	Contre :	0	Abstentions :	3
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

B. Finances, Moyens Généraux et Ressources Humaines

➤ **Finances (Rapporteur : Mme Annie ROSSI)**

D2023-5-3-3 : Demandes de subvention au titre du Fonds Vert pour les dossiers communautaires – Siège de l'Intercom de la Vire au Noireau et sédentarisation des gens du voyage

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 17 avril 2023, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Habilitier Monsieur le Président, ou son représentant, à faire toute diligence pour solliciter l'obtention de toutes subventions, et notamment celle du Fonds Vert, permettant de réduire la charge financière du portage des opérations présentées pour le siège de l'Intercom de la Vire au Noireau et la sédentarisation des gens du voyage et, le cas échéant, à signer les documents, attestations et conventions s'y rapportant.

Débats :

M. Serge COUASNON : « Le site destiné à accueillir la sédentarisation des gens du voyage est-il connu ? »

M. Marc ANDREU SABATER : « Il n'y a pas encore de certitude aussi nous n'allons pas évoquer cela aujourd'hui. Toutefois, il y a un lieu pressenti mais le dossier est loin d'être finalisé. »

Mme Colette JOUAULT : « Combien de familles seront sédentarisées sur ce site ? »

M. Marc ANDREU SABATER : « Il y aura 21 emplacements. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	42	Contre :	0	Abstentions :	3
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2023-5-3-4 : Mobilité – Transport scolaire (Vire Normandie) : Tarifs 2023/2024

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 17 avril 2023, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'application des tarifs présentés pour l'année scolaire 2023-2024.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	45	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

➤ **Moyens Généraux (Rapporteur : Mme Annie ROSSI)**

D2023-5-3-5 : Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) et de la charte d'utilisation de l'informatique

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réuni le 3 mai 2023, il est demandé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- d'approuver la mise en œuvre de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) telle que présentée ;
- d'adopter la charte d'utilisation de l'informatique, telle que présentée, en tant que règlement interne de la collectivité ;
- autoriser à cet effet, M. le Président ou son représentant, ainsi que la Directrice Générale des Services, à signer la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI).

Débats :

Mme Annie ROSSI : « Certaines communes du territoire ont pu ainsi bénéficier d'un audit. »

M. Marc ANDREU SABATER : « La cyber sécurité est un enjeu capital dans le contexte actuel. Je vous rappelle que dernièrement ce sont les services de la région Normandie qui se sont fait pirater. Catherine (GOURNEY-LECONTE) tu es la mieux à même pour nous en parler. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « La région Normandie a été cyber attaquée dans la nuit du 8 au 9 décembre 2022. Les élus et les services de la région se sont retrouvés démunis et en véritable état de stress. Le lundi suivant se tenait une séance plénière du conseil régional pour lequel il a fallu gérer au mieux l'organisation dans ce contexte. Heureusement, comme il s'agissait du dernier mois de l'année, le versement de la paie des agents avait été anticipé comme chaque année. Les élus et les personnels ont récupéré, la semaine dernière seulement, leurs adresses email. Lors de la cyber attaque les équipes techniques de la région ont travaillé nuit et jour, ils ont été formidables et efficaces. Durant ces derniers mois nous avons été obligés de travailler sur papier en faisant aussi appel à la mémoire des services. La région a mis en place un service de conseils, les services de la région vous communiquerons le numéro de téléphone. Ce service vous informera sur les bons gestes à adopter en cas de cyber attaque et peut vous fournir la liste des prestataires agréés qui peuvent être contactés en urgence par vos services en cas de cyber attaque. En effet, dans ce genre de situation il faut aussi faire attention aux arnaques car des prestataires mal intentionnés vous sollicitent très rapidement. »

Mme Annie ROSSI : « La région organise prochainement une réunion sur ce sujet et nous y assisteront avec la direction des systèmes d'information. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	45	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

➤ **Ressources Humaines (Rapporteur : M. Gilles FAUCON)**

D2023-5-3-6 : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Retrait de la délibération n°D2023-1-1-6 du 9 février 2023

Suivant les avis favorables du Comité Social Territorial (CST) du 12 avril 2023, de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 3 mai 2023 et du Bureau communautaire réuni le 17 avril 2023, il est demandé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- de décider d'adopter le principe du versement des différentes primes et indemnités dans les conditions exposées, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012 ;
- de décider que les primes et indemnités calculées par référence à des taux forfaitaires dont le montant n'est pas indexé sur la valeur du point d'indice de la fonction publique seront revalorisées automatiquement en cas de modifications réglementaires de ces taux ;
- de charger le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau de l'application des différentes décisions de la délibération ;
- de rapporter la délibération n°D2023-1-1-6 du conseil communautaire du 9 février 2023 et la remplacer par la délibération présentée aux membres du conseil communautaire lors de cette séance.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2023-5-3-7 : Plan d'action égalité homme-femme de l'Intercom de la Vire au Noireau

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 3 mai 2023 et du Bureau communautaire réuni le 17 avril 2023, il est demandé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré, d'adopter le plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, présenté aux conseillers communautaires, pour une période de 3 ans.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2023-5-3-8 : Création des emplois saisonniers du service déchets/déchèteries

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 3 mai 2023 et du Bureau communautaire réuni le 17 avril 2023, il est proposé du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- de procéder à la création de 6 emplois saisonniers d'adjoint technique à temps complet pour la période estivale ; étant précisé que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget au chapitre 012.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

C. Environnement

- **Gestion des déchets (Rapporteur : M. Alain DECLOMESNIL)**

D2023-5-3-9 : Report de la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi) au 1^{er} janvier 2025

Le Conseil communautaire est invité à délibérer afin d'acter le report au 1^{er} janvier 2025 de la REOMi (Redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) sur l'ensemble du territoire pour permettre les ajustements techniques et organisationnels nécessaires à sa mise en œuvre.

Débats :

M. Serge COUASNON : « Est-il possible d'avoir une carte recensant les lieux d'implantation de tous les points d'apport volontaire sur le territoire ? »

M. Alain DECLOMESNIL : « Le prestataire devrait nous présenter sous peu une simulation. La semaine prochaine nous devrions pouvoir présenter les éléments aux Maires des communes. De manière générale les points d'apport volontaire se situeront à proximité des colonnes d'apport pour le verre. Il ne faut pas que ces points d'apport volontaire soient des verrues en agglomération, mais il ne faut non plus qu'ils soient trop cachés pour faciliter l'accès des usagers. Les lieux d'implantation seront choisis en concertation avec les élus des communes. »

M. Jean-Christophe MEUNIER : « Pourriez-vous nous dire pourquoi le directeur du service de gestion des déchets a décidé de quitter l'Intercom, est-ce parce que le bateau tangué ? Durant cette année de report pour la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi), il serait utile de proposer aussi une concertation avec les habitants du territoire sur le nouveau mode de collecte. Pour ma part, je sais que dans ma commune tout le monde est contre le changement du mode de collecte. Je ne veux pas voter contre le report de la mise en place de la REOMi mais je vais m'abstenir au moment du vote car je pense qu'une phase de concertation avec les citoyens est nécessaire. Depuis le début nous n'avons pas été écoutés ! »

M. Marc ANDREU SABATER : « Le départ du directeur du service de gestion des déchets n'est pas lié à la mise en œuvre de la REOMi. Le directeur a bien fait avancer les choses, il a également facilité les échanges et la collaboration avec le SIRTOM Flers-Condé. Son départ résulte d'un choix de carrière professionnelle qu'il faut respecter. Nous pouvons simplement le remercier pour le travail qu'il a mené ces derniers mois, maintenant nous savons où nous allons car le plan d'action est clair. Le plus préoccupant ce sont les marchés publics car avec l'inflation nous constatons une augmentation des prix des matériaux et des prestations.

Concernant la concertation avec les usagers cela est prévu, il y aura des concertations publiques. Des usagers sont contre ce nouveau mode de collecte et c'est légitime mais quand on prend le temps d'expliquer un peu les choses, en présentant et en argumentant sur les points de vigilance, il y a aussi des gens qui comprennent les avantages de ce nouveau mode de collecte. Nul système n'est parfait, il y a un travail d'explication à faire et les élus doivent être outillés pour pouvoir répondre à leurs administrés. C'est cette phase de dialogue et ce travail de pédagogie qui vont permettre d'apporter des réponses sur les points qui questionnent le plus nos citoyens. »

M. Daniel BREARD : « On constate quand même que certaines collectivités ayant fait ce choix de mode de collecte en points d'apport volontaire font marche arrière aujourd'hui ! Ces communes ont essayé mais l'essai n'est pas concluant. »

M. Marc ANDREU SABATER : « Nous ne pourrons pas donner satisfaction à tout le monde, chaque territoire à sa particularité et ses contraintes. C'est aussi notre rôle, en tant qu'élu, de trouver pour nos concitoyens les solutions les moins contraignantes et le meilleur service au coût le plus maîtrisé. Je reste convaincu qu'au bout du compte il y aura une majorité de personne satisfaite par ce nouveau mode de collecte.

Il y a, me semble-t-il, deux volets majeurs sur lesquels il faut que nous restions vigilants. D'une part, la propreté de l'espace public. Toutefois, avec le système de collecte actuel tous les maires du territoire font déjà le constat que nos services publics vont tous les jours chercher des déchets que les gens ont déposés sauvagement, c'est une réalité. D'autre part, il faut prendre en compte les difficultés de certains de nos concitoyens qui ont des problèmes de mobilité. Or, ces derniers connaissent déjà ces difficultés avec le système de collecte actuel. Pour certains d'entre eux descendre un escalier pour aller porter une poubelle c'est déjà un problème aujourd'hui.

Il nous incombera de trouver les meilleures solutions à apporter à nos concitoyens durant cette année de transition. Nous travaillerons en concertation avec les communes sur ces questions. »

Mme Gislaine MARIE : « Avec ce report d'un an sur la mise en place de la REOMi vous changerez peut-être d'avis sur le mode de collecte ! »

M. Marc ANDREU SABATER : « Non, nous ne sommes pas dans une démarche de changement de décision. Le report nous apportera une phase de test plus longue. »

M. Jean-Christophe MEUNIER : « Pourriez-vous nous dire à quelle date nous connaîtrons les tarifs applicables pour la REOMi ? »

M. Alain DECLOMESNIL : « Tout cela va prendre du temps, il y a des marchés encore en cours notamment celui de la dotation de colonnes d'apport volontaire. Des calculs d'amortissement sont également à faire. Nous avons aussi l'acquisition de camions grue et la revente des anciens camions de collecte. Je vous rappelle aussi, qu'hormis une revalorisation des bases, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) n'a pas subi d'augmentation depuis 2017 car nous étions bloqués par l'obligation d'harmoniser le mode de financement de la compétence. Nous avons clairement entamé les réserves du budget annexe.

Le débat que nous avons eu entre élus, il y a maintenant quelque temps déjà, a fait ressortir que nous étions majoritairement d'accord pour appliquer une part incitative. Cette part incitative implique de faire payer plus cher à ceux qui se servent plus du service. Nous avons entériné cette décision par un vote lors du conseil communautaire le 16 décembre 2021, toute la démarche qui a été mise en place ensuite découle de cette décision des élus. »

M. Jean-Christophe MEUNIER : « Ce vote du conseil communautaire n'incluait pas la réorganisation du mode de collecte par l'installation de points d'apport volontaire. Nous aurions pu être incitatifs sans forcément tout changer. Vous avez tout réorganisé et vous n'étiez pas obligé de choisir ce système. Je pense personnellement à l'insalubrité que vont générer les points d'apport volontaire. »

M. Alain DECLOMESNIL : « Nous ne sommes pas là pour embêter les gens. Nous faisons en sorte d'offrir le meilleur service à un coût acceptable pour l'utilisateur. Il y a un intérêt dans ce système c'est de pouvoir aller déposer son sac d'ordures ménagères dans n'importe quel container et surtout au moment où on le souhaite, et ainsi ne pas attendre quinze jours que le camion passe pour la collecte. Personnellement je prends déjà ma voiture pour aller porter mon sac d'ordures ménagères au point de collecte, je fais donc déjà de l'apport volontaire ! Cela est le cas de nombreux usagers résidant en milieu rural.

Avec le tri sélectif le poids du sac d'ordures ménagères diminue d'année en année, or, nous envoyons des camions de 26 tonnes collecter 1,2 tonnes d'ordures ménagères. Je vous rappelle également que dans moins d'un an les habitants n'auront plus le droit de mettre les biodéchets dans le sac d'ordures ménagères, ce qui va encore alléger les sacs d'ordures ménagères.

Celui qui veut prendre ma place je la lui donne tout de suite. Nous avons à concilier un cadre rigide et contraignant et l'obligation de rendre un service de qualité auprès des usagers.

Notre partenaire le SIRTOM est tout à fait partant pour se joindre à notre réflexion sur ce nouveau mode de collecte. »

M. Marc ANDREU SABATER : « Ce matin j'étais en réunion avec le Président de l'agglomération de Flers, je peux vous dire qu'il regarde notre situation d'un point de vue intéressé. »

M. Jean-Christophe MEUNIER : « J'espère que je me trompe et que vous aurez raison, et je ferai amende honorable si c'est le cas, mais je suis certain qu'une augmentation de l'insalubrité sera constatée. »

M. Alain DECLOMESNIL : « Il faut aussi réagir avec un minimum d'humanité ! Nous avons eu récemment au sein du service deux accidents du travail assez graves. Nous sommes également encouragés par la caisse d'assurance maladie pour trouver d'autres systèmes au regard de la pénibilité du travail. En effet, c'est quand même 500 tonnes d'ordures ménagères qui sont collectées chaque année, ils sont de plus exposés le plus souvent aux mauvaises intempéries. Il nous incombe aussi, en tant qu'élu, de mettre en place des systèmes plus humains pour nos

collaborateurs. Personnellement, j'ai un cas de conscience lorsque je dépose mes ordures ménagères par terre pour les faire collecter par des agents publics !

Je vous invite aussi à visiter les centres de tri, c'est une bonne expérience. Cela me gêne de voir tous ses sacs de tri dont les déchets sont acheminés sur les chaînes de tri avec des agents qui sont là tout au long de la journée pour pallier l'élimination de 20 % des refus de tri. Pensons aussi à ces gens là ! »

M. Jean ELISABETH : « Il faut faire un travail de communication à la base et aller à la rencontre des gens pour qu'ils puissent s'exprimer sur ce qu'ils veulent ou non comme service. »

Mme Gislaïne MARIE : « Nous aurions dû commencer par cela, il aurait fallu demander aux gens ce qu'ils en pensaient ! »

M. Alain DECLOMESNIL : « Nous étions devant un mur, nous devons prendre une décision et avons opté pour cette solution. »

M. Jean ELISABETH : « Il y a un mauvais climat parce que nous n'avons pas dialogué avec les gens. »

M. Marc ANDREU SABATER : « J'entends tout cela. Le fait de reporter d'un an la mise en place de la REOMi va permettre d'expliquer et d'essayer de convaincre. Nous allons consacrer ce temps pour faire de la pédagogie et pour trouver des solutions à des situations compliquées pour certains usagers. Je vous remercie car nous avons pu avoir des échanges sereins ce soir, ce qui n'a pas toujours été le cas. On continuera à avoir ces échanges publics c'est important. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	41	Contre :	0	Abstentions :	5
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2023-5-3-10 : Marché CDC21007 – Fourniture de sacs à déchets : signature de deux protocoles indemnitaires avec la société Plastiques et Tissages de Luneray (PTL)

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni les 16 janvier et 17 avril 2023, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- **Approuver** les deux protocoles indemnitaires présentés à intervenir entre l'Intercom de la Vire au Noireau et la société Plastiques et Tissages de Luneray (PTL) ;
- **Préciser** que le montant de l'indemnisation qui s'élève à 8 209,31 € TTC sera payé par l'Intercom de la Vire au Noireau sur le compte ouvert de la société PTL ;
- **Préciser** que cette indemnisation est exclusive de toute autre indemnité liée aux difficultés rencontrées lors de la hausse des prix des matières premières et vaut pour solde de tout compte des indemnisations liées à cette situation ;
- **Préciser** qu'il ne sera pas fait application de calcul d'indemnité sur la facture pour frais de recouvrement ;
- **Préciser** que le protocole indemnitaire sera notifié par l'Intercom de la Vire au Noireau à l'entreprise et qu'il prendra effet dès réception de sa notification par l'entreprise ;
- **Autoriser** le Président ou son représentant, à signer au nom et pour le compte de l'Intercom de la Vire au Noireau, ledit protocole et les pièces afférentes, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2023-5-3-11 : Location longue durée de deux camions grue

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 17 avril 2023, il est demandé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- de modifier la délibération D2023-1-1-10 « Location de longue durée de deux camion grue » du Conseil communautaire en date du 9 février 2023, en complétant les modalités de passation de la consultation, tel que :

Libelle	Description
LOT 1	Location en longue durée d'un camion grue de 32 tonnes avec benne compactrice à déchets, avec option d'achat
VARIANTE LOT 1	Location en longue durée d'un camion grue de 26 tonnes avec benne compactrice à déchets, avec option d'achat
LOT 2	Location en longue durée d'un camion grue de 32 tonnes avec benne compactrice à déchets, avec option d'achat
VARIANTE LOT 2	Location en longue durée d'un camion grue de 26 tonnes avec benne compactrice à déchets, avec option d'achat

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lots	Code	Libelle	Description
01	PSE1 - 1	Châssis pour l'alimentation d'une remorque basculante	Châssis pour l'alimentation d'une remorque basculante : Les alimentations hydrauliques et électriques, ainsi que les organes de pilotage nécessaires au bon fonctionnement de ces équipements seront à prévoir depuis la cabine sur le télécommande
02	PSE2-1	Châssis pour l'alimentation d'une remorque basculante	Châssis pour l'alimentation d'une remorque basculante : Les alimentations hydrauliques et électriques, ainsi que les organes de pilotage nécessaires au bon fonctionnement de ces équipements seront à prévoir depuis la cabine sur le télécommande

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 17 avril 2023, il est demandé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- de modifier la délibération D2023-1-1-10 « Location de longue durée de deux camion grue » du Conseil communautaire en date du 9 février 2023, en complétant les modalités de passation de la consultation, tel que présenté ci-dessus ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Président pour mettre en œuvre cette délibération.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

D2023-5-3-12 : Fourniture de colonnes d'apport volontaires avec contrôle d'accès

Après avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 17 avril 2023, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de modifier la délibération D2022-18-5-12 « Fourniture de colonnes d'apport volontaire avec contrôle d'accès – Lancement de la consultation et modalités de passation du marché » du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2022, en complétant les modalités de passation de la consultation, tel que présenté ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Président pour mettre en œuvre la délibération.

Débats :

M. Gilles MALOISEL : « Il s'agit du même modèle de colonnes pour le milieu urbain et le milieu rural ? »

M. Alain DECLOMESNIL : « Oui il s'agit du même type de colonnes. Elles sont adaptées pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Nous n'allons pas recycler d'anciennes colonnes car nous avons déjà tenté de tester sur Vire. En effet, nous avons destiné au réemploi d'anciennes colonnes de recyclage pour l'apport du verre mais cela n'a pas fonctionné. »

M. Gilles MALOISEL : « S'ils en ont l'occasion, j'invite les élus à aller voir le fonctionnement d'un centre de tri. Vous verrez que s'il y a une seule erreur de tri c'est un refus de tri pour l'ensemble de la colonne. Des facteurs exogènes vont peser dans la balance du coût de collecte et de traitement des déchets. Il y a d'une part l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et d'autre part le problème des centres d'enfouissement pour lesquels les préfets vont refuser la pérennité. »

M. Frédéric BROGNIART : « Si nous facturions aux usagers le coût appliqué en cas d'erreur de tri les choses seraient vraiment différentes. »

M. Jean ELISABETH : « Une grande partie des usagers du service ne sait pas ce qu'est une erreur de tri car ils ne savent pas tous apprécier ce qui va dans les différents sacs. Les usagers ne sont pas suffisamment informés sur les bons gestes de tri. »

M. Marc ANDREU SABATER : « Il y a une majorité de gens qui fait bien les choses. Pour le reste, il peut y avoir un manque de connaissance mais c'est aussi une attitude citoyenne d'aller chercher l'information. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	41	Contre :	0	Abstentions :	5
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

M. Marc ANDREU SABATER : « Je remercie M. Yannick LEFEVRE le Directeur du service de gestion des déchets, présent ce soir, pour le travail qu'il a réalisé durant cette année passée à nos côtés. Le cap est fixé et le travail de structuration, d'organisation et d'aide à la décision des élus a été fait. On vous souhaite bon vent. »

- **Petit et Grand Cycles de l'Eau (Rapporteur : Mme Valérie DESQUESNE)**

D2023-5-3-13 : Convention 2023-2025 avec la FREDON Normandie – Lutte collective contre les rongeurs aquatiques

Suivant les avis favorables de la commission « Grand et Petit Cycle de l'Eau » réunie le 2 mars 2023 et du Bureau communautaire réuni le 17 avril 2023, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le contenu de la convention triennale présentée de mise en œuvre du programme de lutte collective contre les rongeurs aquatiques de 2023 à 2025, à intervenir avec la FREDON Normandie
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tous les documents y afférents.

Débats :

M. Gilles MALOISEL : « La qualité de l'eau est un sujet important, et c'est aussi lié à l'environnement avec la restauration des berges. La lutte collective contre les nuisibles aquatiques a aussi des raisons sanitaires car les rongeurs aquatiques transmettent la leptospirose. »

M. Daniel BREARD : « On ne fait que réguler la population, si on ne faisait rien ce serait pire. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D. Urbanisme et Habitat➤ **Urbanisme (Rapporteur : M. Marc GUILLAUMIN)****D2023-5-3-14 : Instauration du Droit de Prémption Urbain (DPU) sur les communes du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du pôle de proximité de Saint-Sever**

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme et Habitat » réunie le 28 février 2023 et du Bureau communautaire réuni le 17 avril 2023, il est demandé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré de :

- **décider** d'instituer le Droit de Prémption Urbain (DPU) sur l'ensemble des zones urbaines (U) et des zones d'urbanisation future (AU ou 2AU) sur la partie du territoire couverte par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du pôle de proximité de Saint-Sever soit sur les communes de Noues-de-Sienne, Sainte-Marie-Outre-l'Eau, Pont-Bellanger, Landelles-et-Coupigny, Beaumesnil, Campagnolles, Le Mesnil-Robert et Saint-Aubin-des-Bois ;
- **décider** de maintenir le DPU instauré préalablement ;
- **donner délégation** aux maires des communes concernées pour exercer en tant que de besoin, le droit de prémption urbain, en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal et relevant des compétences qu'elles ont conservées ;
- **prendre acte** que le conseil a déjà donné délégation au président pour exercer, en tant que de besoin, le droit de prémption urbain en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt intercommunal et relevant de ses compétences et que cette délégation s'appliquera de fait sur les territoires sur lesquels il instaure le DPU ;
- **prendre acte** qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les déclarations d'intention d'aliéner, les acquisitions réalisées par exercice du droit de prémption urbain et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau aux jours et heures habituels d'ouverture.

Débats :

M. Marc GUILLAUMIN : « Une réunion va être organisée au niveau du pôle de proximité, à destination des élus et des secrétaires de mairie, pour expliquer les choses. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2023-5-3-15 : Approbation de la Trame verte et Bleu (TVB) (Diagnostic, programme d'action et exposition itinérante)

Suivant les avis favorables de la commission générale réunie ce jour, de la commission « Urbanisme et Habitat » réunie le 24 janvier 2023 et du Bureau communautaire réuni le 17 avril 2023, il est demandé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré d'approuver :

- le Diagnostic de la Trame Verte et Bleu (TVB)
- le Programme d'actions de la TVB présenté ;
- l'exposition itinérante.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

➤ **Habitat (Rapporteur : Mme Nicole DESMOTTES)**

D2023-5-3-16 : Protocole « Habiter Mieux » (pôle de proximité de Saint-Sever) – Versement de subventions

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 13 avril 2023 et du Bureau Communautaire réuni le 17 avril 2023, il est ainsi demandé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser le versement des subventions présentées, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH, pour un montant total de 2 000 €, étant précisé que la dépense sera imputée au compte n°20422.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

D2023-5-3-17 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du pôle de proximité de Condé – Versement de subventions

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 13 avril 2023 et du Bureau communautaire réuni le 17 avril 2023, il est ainsi demandé au Conseil communautaire :

- d'autoriser le versement des subventions présentées, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH, pour un montant total de 2 000 €, étant précisé que la dépense sera imputée au compte n°20422.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2023-5-3-18 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et renouvellement urbain 2020-2025 (Commune de Vire Normandie) – Versement de subventions

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 13 avril 2023 et du Bureau communautaire réuni le 17 avril 2023, il est ainsi demandé au Conseil communautaire :

- d'autoriser le versement des subventions présentées, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH, pour un montant total de **6 603 €**, étant précisé que cette dépense sera imputée au compte n°20422.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

E. Attractivité du Territoire

➤ Développement Economique

(Rapporteur : M. Lucien BAZIN)

D2023-5-3-19 : Commune de Vire Normandie – Espace commercial de l'avenue de Bischwiller : Projet de cession d'un ensemble foncier en vue de la réalisation d'un ensemble de cellules commerciales

Suivant les avis favorables de la commission Attractivité du territoire réunie le 10 mai 2023 et du Bureau communautaire réuni le 17 avril 2023, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- décider l'aliénation des parcelles AT n° 16 – 66 et 72, au sein de l'espace commercial de l'avenue de Bischwiller, commune de Vire Normandie, au profit de la société MG Patrimoine, ou de toute autre société ou établissement de crédit se substituant à elle pour la réalisation du même projet, aux conditions présentées.
- autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente auprès de l'Office Notarial Virois, avec la participation de l'étude de Me Guillaume LEVEQUE sis à La Ferté Bernard, ainsi que tout document relatif à cette aliénation et, notamment, l'acte authentique constatant le transfert de propriété de l'immeuble communal concerné par cette transaction, du patrimoine communal vers celui de la communauté de commune Intercom de la Vire au Noireau.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

D2023-5-3-20 : Commune de Vire Normandie – Parc d'activités économiques Le Maupas : cession de la parcelle AW n° 66 au profit de la société Les Jeunes Pousses

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du territoire » réunie le 10 mai 2023 et du Bureau communautaire réuni le 17 avril 2023, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- décider l'aliénation de la parcelle AW n° 66 au sein du Parc d'Activités Economiques Le Maupas, commune de Vire Normandie, au profit de la société LEGO LJP, ou de tout autre société ou établissement de crédit se substituant à elle pour la réalisation du même projet, aux conditions présentées.
- autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente auprès de l'Office Notarial Virois, avec la participation de Maître Jean-Baptiste MALEVAL, notaire associé sis à Tours, ainsi que tout document relatif à cette aliénation et, notamment, l'acte authentique constatant le transfert de propriété de l'immeuble communal concerné par cette transaction, au tarif de 12 € HT/m² fixé par délibération de la commune de Vire Normandie du 18 décembre 2017, du patrimoine communal vers celui de la Communauté de Commune Intercom de la Vire au Noireau.

Débats :

M. Gilles MALOISEL : « Quel est l'âge des enfants pris en charge par cette micro-crèche ? »

M. Lucien BAZIN : « Ce sont des enfants de 0 à 3 ans. Il s'agit de deux tranches de douze berceaux, car nous avons conditionné l'installation de la crèche sur la commune de Vire Normandie à l'obligation d'ouvrir également douze berceaux à Condé-en-Normandie. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

D2023-5-3-21 : Mobi Pro – Adoption de la convention de prêt à titre gratuit de Vélos à Assistance Electrique (VAE) aux entreprises

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du territoire » réunie le 10 mai 2023 et du Bureau communautaire réuni le 17 avril 2023, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- adopter la convention de prêt à titre gratuit de VAE au bénéfice des entreprises engagées dans la démarche Mobi Pro dont le projet est présenté,
- autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer ladite convention avec les entreprises qui en feront la demande ainsi que tout document relatif à ce prêt gratuit.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

D2023-5-3-22 : Commune de Vire Normandie – Requalification du parc d’activités économiques Le Gast : expérimentation d’un nouveau sens de circulation intégrant une voie verte, demande de subvention auprès du Département du Calvados

Suivant les avis favorables de la commission Attractivité du territoire réunie le 5 avril 2023 et du Bureau communautaire réuni le 17 avril 2023, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- solliciter l’obtention d’une subvention, auprès du Département du Calvados, pour l’expérimentation d’une voie verte sur le Parc d’Activités Economiques (PAE) le Gast, dans le cadre du contrat départemental période 2022-2026 permettant de réduire la charge financière du portage de l’opération d’aménagement,
- habiliter Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces dossiers et, notamment, la convention de financement s’y rapportant.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s’il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

(Rapporteur : M. Frédéric BROGNIART)

D2023-5-3-23 : Pôle rural de Noues-de-Sienne – commune de Landelles-et-Coupigny – Parc d’activités économiques du Domaine : retrait de la délibération du 23 juin 2022

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du territoire » réunie le 10 mai 2023 et du Bureau communautaire réuni le 17 avril 2023, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré, rapporter la délibération du 23 juin 2022 permettant ainsi la vente de l’atelier-relais du Parc du Domaine à son ancien crédit-preneur.

Débats :

Aucune intervention.

Après avoir demandé s’il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

Signature de
Mme Coraline BRISON-VALOGNES
Secrétaire de séance

Signature de
M. Marc ANDREU SABATER
Président



Date de mise en ligne sur le site internet : 30 JUIN 2023

Le présent procès-verbal est consigné au registre.

Les délibérations y afférentes peuvent être consultées :

- sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau : <https://www.vireaunoireau.fr/> (rubrique « Actes administratifs »)
- au siège administratif de la Communauté de Communes Intercom de la vire au Noireau - 20, Rue d'Aignaux – Vire – 14500 VIRE NORMANDIE aux jours et horaires d'ouverture au public.

